



## ORAGES

**Destinataires :**

**Services :** ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB-CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

**Communes :** tout le département

**Presse :** AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

**Date :** 9 mai 2025

**Heure :** 16h10

**N° :** 1

**Description de l'évènement :**

Début événement le **samedi 10 mai 2025 à 14h00**

Fin événement prévue le **dimanche 11 mai 2025 à 00h00 au moins**

**Qualification de l'évènement**

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages localement forts.

En début d'après-midi de samedi, une dégradation orageuse aborde les Pyrénées-Atlantiques par le sud puis progresse vers le nord en remontant le long de l'Aquitaine en cours d'après-midi. Au sein de cette dégradation, des orages forts pourraient circuler. Sous les orages les plus forts on attend de fortes intensités pluviométriques (20/30 mm en 1h), de la petite à moyenne grêle, des rafales de vent jusqu'à 70/90 km/h et une activité électrique marquée.

Cette dégradation s'atténue progressivement par le sud en début de soirée et milieu de nuit de samedi à dimanche.

**Conséquences possibles :** Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

**Conseils de comportement :** Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

**Pour les maires :** La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,  
Le Permanent SIDPC